

Aides Solaires Thermiques Individuelles 2016

Particuliers - Mode d'emploi – Pour le Nord et le Pas-de-Calais*



Dans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques, la **Région Nord Pas de Calais - Picardie encourage l'installation par les particuliers d'équipements solaires.**

L'énergie fossile (pétrole, gaz) et/ou l'électricité économisées grâce à la production d'eau chaude par le solaire, que ce soit pour un usage sanitaire ou pour le chauffage, se traduit par une **économie nette sur la facture énergétique** des occupants du logement.

Cette aide a aussi pour but de :

- **stimuler l'économie régionale** et de créer des emplois non délocalisables,
- participer à l'atteinte des objectifs de **production d'énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre** de la Stratégie Régionale Climat,
- **diminuer les consommations électriques et gazières** françaises et à réduire ainsi la facture énergétique nationale qui pèse sur le déficit extérieur de la France.

Sommaire

Pour votre information

P2 : Les étapes d'un projet réussi

P3 : Les critères de l'aide régionale

P4 : La procédure et les pièces à fournir

P5 : Les étapes du dossier de subvention

Le dossier à remplir

Annexe 1 : La lettre de demande

Annexe 2 : Le formulaire technique

Annexe 3 : L'attestation « Espace Info Energie »

Annexe 4 : Une attestation de réalisation (*si besoin*)

* Pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, veuillez-vous reporter au dispositif spécifique.

**Région
Nord Pas de Calais - Picardie**



LES ETAPES DE MON PROJET D'INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

→ **Etablir un bilan rapide de ma situation**

- composition familiale et/ou consommation d'eau chaude,
- mon équipement actuel (chauffage, eau chaude),
- mon habitation (orientation, localisation de la chaudière, isolation, ...).

→ **Définir le projet le plus pertinent**

- valoriser l'équipement existant,
- choisir entre Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI),
et Système Solaire Combiné (SSC),
- dimensionner l'installation à mes besoins.

Avec l'aide
de votre
**Conseiller-ère
Info Energie**

→ **Demander plusieurs devis**

- à des entreprises qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine
de travaux "Chauffage et/ou eau chaude solaire" du site www.renovation-info-service.gouv.fr,
- avec des panneaux solaires certifiés CSTBat ou Solar Keymark,
- avec un photomontage ou un croquis de l'installation (idéalement).

→ **Comparer les devis et estimer les aides possibles**

- qualité des équipements,
- coût et aides.

Avec l'aide
de votre
**Conseiller-ère
Info Energie**

→ **Faire ma déclaration de travaux et préparer les demandes d'aide**

POUR UNE UTILISATION OPTIMALE N'OUBLIEZ PAS :
- d'entretenir et de faire vérifier régulièrement votre installation,
- d'adapter votre comportement pour optimiser l'installation
(Ex. : se doucher le soir ou raccorder le lave-linge à l'eau chaude solaire, ...).



CRITERES D'OBTENTION DE L'AIDE POUR LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

Bénéficiaires

Les particuliers ayant leur résidence principale située dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais.

Montant de l'aide régionale

L'aide régionale est forfaitaire et s'élève à :

- 1 200 € pour un Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI),
- 3 600 € pour un Système Solaire Combiné (SSC).

Non cumul de l'aide régionale

Le bénéfice de l'aide régionale est limité à un dossier par foyer fiscal et par année civile.

Dates à respecter

Seules les demandes adressées à la Région au plus tard le 31 décembre 2016 pourront être considérées comme recevables (cachet de la poste ou cachet de réception de la Région faisant foi).

Les travaux devront être effectivement réalisés entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2017 (date de la facture faisant foi).

Investissements éligibles

Les installations solaires thermiques de type :

- **Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI)**, système utilisant l'énergie solaire pour produire de l'eau chaude sanitaire, constitué d'un ou plusieurs panneaux solaires présentant une surface minimale de 2,5 m² et d'un ballon d'eau chaude.
- **Système Solaire Combiné (SSC)**, système utilisant l'énergie solaire pour produire de l'eau chaude pour le chauffage et de l'eau chaude sanitaire, constitué d'un ballon échangeur, avec système d'appoint de chauffage de l'eau et d'un ou plusieurs panneaux solaires d'une surface minimale totale de 6 m² pour les panneaux à tubes sous vide ou d'une surface minimale de 7,5 m² pour des panneaux de type "plans vitrés".

Les panneaux solaires installés doivent être **certifiés CSTBat ou Solar Keymark**.

L'installation devra être réalisée dans un logement situé dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais, à l'exclusion des résidences secondaires.

L'installation devra être réalisée par un installateur **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) dans le domaine de travaux "Chauffage et/ou eau chaude solaire"** du site www.renovation-info-service.gouv.fr.



Afin de garantir le dimensionnement et la pertinence de l'installation, l'attestation d'un-e Conseiller-ère Info Energie est obligatoire.

Liste disponible sur :

www.renovation-info-service.gouv.fr

ou sur :

www.nordpasdecals.fr/jcms/c_23011/guide-des-aides/espaces-info-energie.



DEPOT DE LA DEMANDE

Le particulier qui souhaite bénéficier d'une aide solaire thermique, doit adresser au Président de la Région Nord Pas de Calais – Picardie un dossier de demande, répondant aux critères d'obtention de l'aide, composé des pièces listées ci-dessous.

Dossier à adresser par courrier à :
Monsieur le Président
Région Nord Pas de Calais - Picardie
Direction de l'Environnement
151, avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX

PIECES DU DOSSIER DE DEMANDE

La lettre de demande de subvention "Aide solaire thermique individuelle" signée en original par le particulier (cf. annexe 1).

Le formulaire de demande signé en original par le particulier (cf. annexe 2).

Le devis détaillé, intégrant les critères d'obtention de l'aide*, établi par l'installateur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de travaux "Chauffage et/ou eau chaude solaire" du site www.renovation-info-service.gouv.fr.

Le certificat RGE de l'installateur dans le domaine de travaux "Chauffage et/ou eau chaude solaire" en cours de validité.

L'attestation du ou de la Conseiller-ère Info Energie (cf. annexe 3).

La copie d'un **justificatif de domicile** au nom et à l'adresse du demandeur datant de moins de trois mois,

ou une copie de **l'avis du permis de construire** où sera réalisée l'installation,

ou un **avis d'impôts locaux** au nom et à l'adresse du demandeur si les travaux sont réalisés dans un logement proposé à la location.

La copie recto verso d'une **pièce d'identité** du demandeur en cours de validité.

Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom et à l'adresse du demandeur.

*** Mentions obligatoires sur le devis :**

marque et modèle du CESI ou du SSC,

marque, modèle et volume du ballon échangeur,

marque, modèle, surface et certification CSTBat ou Solar Keymark des panneaux solaires,

si l'entreprise qui établit le devis n'est pas l'entreprise qui réalise les travaux, faire apparaître le nom de l'installateur RGE (domaine de travaux "Chauffage et/ou eau chaude solaire").

POUR FACILITER LA GESTION DE VOTRE DOSSIER

• Agrafes les pièces constitutives de votre dossier dans l'ordre (la lettre de demande au Président en première page).

• Les pièces doivent être établies au même nom et à la même adresse.

• Coller le RIB sur une feuille annexe.

• Garder les pages "mode d'emploi" avec la copie des pièces envoyées.

• Rappeler votre numéro de dossier indiqué sur l'accusé de réception lors de toute correspondance.

• Envoyer un courrier d'annulation en cas d'abandon du projet.



LES ETAPES DU DOSSIER DE SUBVENTION

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Après vérification de la complétude et de l'éligibilité de la demande, un accusé de réception du dossier est adressé au particulier par la Région avec, le cas échéant, la liste des pièces manquantes à fournir. Ce courrier ne vaut pas accord !

DECISION DE LA REGION *

La décision d'attribution de la subvention est prise par la Commission permanente de la Région.

La décision est ensuite notifiée par courrier au particulier. Par ailleurs une information est adressée au particulier précisant les modalités de versement de l'aide.

VERSEMENT DE L'AIDE *

- Le particulier adresse à la Région une copie de la facture, correspondant à l'installation réalisée. Voir mentions obligatoires sur la facture ci-contre.
- Après vérification de la facture, l'aide est versée sur le compte bancaire du particulier grâce au RIB.

A noter :

En cas de maison en construction, s'il n'est pas possible d'avoir une facture conforme, remplir l'attestation de réalisation (annexe 4) et la joindre à la facture globale de l'architecte - constructeur.

* Attention !

Un délai de 4 à 6 mois peut s'écouler entre la réception de la demande et la notification effective de l'aide par la Région et de 1 à 2 mois entre la réception de la facture conforme et le versement effectif de l'aide sur le compte du particulier.

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LA FACTURE

- marque, modèle et surface des panneaux solaires,
- marque, modèle et volume du ballon échangeur,
- certification CSTBat ou Solar Keymark des panneaux solaires,
- Si l'entreprise qui établit la facture n'est pas l'entreprise qui réalise les travaux ; faire apparaître le nom de l'installateur RGE dans le domaine de travaux « Chauffage et/ou eau chaude solaire »,
- mention : "facture acquittée",
- signature et cachet de l'entreprise RGE qui a réalisé les travaux.

En tête de l'entreprise

N° facture :
Date :

Fourniture et installation d'un CESI ou SSC

Panneaux Solaires. Marque :
Modèle : Plan vitré ou Tubes sous vide

n°. CSTBAT ou Solar Keymark :

Ballon échangeur de Litres.
Marque : Modèle :

Certif. CSTBAT ou Solar Keymark :

TOTAL TTC :€

Signature

Facture Acquittée

CACHET de l'entreprise RGE

Facsimilé.
Mentions devant
apparaître sur la
facture



Annexe 1

Monsieur le Président
Région Nord Pas de Calais - Picardie
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE Cedex

Monsieur le Président,

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur (Nom et prénom)
demeurant à l'adresse suivante (adresse complète) :
Téléphone :, Courriel :

vous informe de mon intention de mettre en place :

- un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- un système solaire combinant la production d'eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (SSC).

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention de la Région pour un montant forfaitaire de :

- 1 200 € (CESI) 3 600 € (SSC)

Cette installation est prévue : à mon lieu de résidence actuel (adresse ci-dessus)
 à l'adresse de ma maison en construction (à préciser) :

.....
.....
 à l'adresse de mon bien proposé à la location (à préciser) :
.....
.....

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande :

- le formulaire de demande d'« Aide solaire thermique 2016 » rempli et signé par mes soins,
- le devis établi par un installateur RGE dans le domaine de travaux "chauffage et/ou eau chaude solaire",
- le certificat RGE de l'installateur dans le domaine de travaux "chauffage et/ou eau chaude solaire" en cours de validité,
- l'attestation du ou de la Conseiller-ère Info Energie,
- la copie de mon justificatif de domicile datant de moins de trois mois ou l'avis de permis de construire où sera réalisée l'installation ou l'avis d'impôts locaux du bien en location,
- la copie recto verso de ma pièce d'identité,
- mon relevé d'identité bancaire (RIB).

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié d'une aide régionale pour la même installation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

À, le

Signature en original du demandeur



Annexe 2

FORMULAIRE DE DEMANDE

Coût de l'installation solaire (TTC) :

1. Caractéristiques de l'installation

1.1 Chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou
Système utilisant l'énergie solaire pour
produire de l'eau chaude sanitaire

1.2 Système solaire combiné (SSC)
Système utilisant l'énergie solaire pour
produire l'eau chaude et alimenter le
circuit sanitaire et le circuit de chauffage

1.3 Panneaux solaires

Surface : m²

Marque :

Modèle :

Certification : Solar Keymark CSTBat

Capteurs : Plans vitrés Tubes sous vide

1.4 Ballon échangeur

Marque :

Modèle :

Certification : Solar Keymark

CSTBat

2. Identification de l'installateur RGE dans le domaine de travaux "chauffage et/ou eau chaude solaire"

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET & APE :

Signature et cachet de l'installateur RGE

3. Identification de l'entreprise qui établit le devis et la facture (si différente de l'installateur)

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel : SIRET & APE :

4. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur ce formulaire, et m'engage à réaliser les travaux entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2017 (date de la facture faisant foi).

À :

Le :

Signature en original du demandeur de l'aide
(pas de signature d'un mandataire)



Annexe 3



ATTESTATION

du ou de la Conseiller-ère Info Energie*

Je soussigné-e,,
Conseiller-ère Info Energie, atteste avoir échangé ce jour avec Madame / Monsieur
..... sur son projet
d'équipement solaire thermique relatif à l'habitation située à l'adresse :
.....
.....

Fait à _____, le _____

Signature

*Les **Espaces Info Energie** apportent des conseils **neutres** et **gratuits** sur les projets de rénovation thermique et d'équipements énergétiques des particuliers. Leur mission de service public en maîtrise de l'énergie est co-financée par la Région, l'Ademe et les collectivités locales.

Retrouvez leurs coordonnées sur :

- www.renovation-info-service.gouv.fr ou sur :
- www.nordpasdecals.fr/jcms/c_23011/guide-des-aides/espaces-info-energie.



Annexe 4

**ATTESTATION DE REALISATION POUR UNE MAISON EN CONSTRUCTION
d'un système solaire thermique**



Uniquement pour les
maisons en construction,
s'il n'est pas possible d'avoir
une facture conforme.

A retourner, en original signé par toutes les parties et accompagnée de la
facture globale de l'architecte / constructeur à :

Région Nord Pas de Calais - Picardie
Direction de l'Environnement
151, avenue du Président HOOVER
59555 LILLE CEDEX

Caractéristiques de l'installation solaire

<input type="checkbox"/> chauffe-eau solaire individuel (CESI)	Marque, modèle (panneaux, ballon échangeur ...) :
<input type="checkbox"/> système solaire combiné chauffage et eau chaude sanitaire (SSC)
Capteurs : <input type="checkbox"/> plans vitrés <input type="checkbox"/> tubes sous vide
Surface des capteurs : m ²
Volume du ballon : litres
Coût de l'installation (TTC) : €

Particulier bénéficiaire de l'installation

Je soussigné : (nom et prénom) :
.....
demeurant à l'adresse complète suivante :
.....

Atteste que mon logement m'a bien été fourni avec
le système solaire précisé ci-contre.

à :
le :

Certifie que le dossier d'aide solaire thermique
déposé en 2016 concerne l'installation, dans ma
résidence principale, alors en construction, d'un :
 chauffe-eau solaire individuel (CESI),
 système solaire combiné chauffage et eau chaude
sanitaire (SSC).

Signature

Architecte / constructeur qui établit la facture.

Je soussigné (nom et prénom) :
.....
représentant légal de la société (nom, adresse complète) :
.....

Atteste que le logement livré à (nom du particulier) :
.....
comprend l'installation d'un **CESI** **SSC**
Cette installation a été réalisée par l'entreprise RGE
dans le domaine de travaux "chauffage et/ou eau
chaude solaire" (nom de l'entreprise) :

Ces travaux étant partie intégrante du bien immobilier
facturé.

à :
le :

Cachet et signature

Installateur RGE, qui a installé le système solaire

Je soussigné (nom et prénom) :
.....
représentant légal de la société (nom, adresse complète) :
.....

reconnue RGE dans le domaine de travaux
«chauffage et/ou eau-chaude solaire», atteste avoir
effectué l'installation d'un **CESI** **SSC**
pour le logement de (nom du particulier) :
.....
Ces travaux m'ont été payés par la société (nom) :
.....

à :
le :

Cachet et signature